

3^{ÈME}
ÉDITION

30-31 janvier 2025
Lyon Centre de Congrès

Parkours



Agir pour améliorer le parcours
de soins en oncologie & hématologie

Lien ville-hôpital

WWW.PARKOURS-ONCO-HEMATO.COM

Organisé par :



Sous l'égide de :





30-31 janvier 2025
Lyon Centre de Congrès



WWW.PARKOURS-ONCO-HEMATO.COM

EXPÉRIMENTATIONS DANS LE CADRE DES PARCOURS : ACCOMPAGNEMENT EN MÉDECINE DE VILLE

+ Avec le CLB

ART 51 : Expérimentation de suivi à domicile des patients atteints d'un cancer et traités par Immunothérapie (ETP)

Expérimentation d'un paiement à l'épisode de soin pour la prise en charge chirurgicale « Colectomie pour cancer » dont l'objectif est de préciser le cadre général des modalités de suivi

+ Avec la CNAM

Expérimentation de prises en charge chirurgicales pour PTH/PTG ou colectomie pour cancer (EDS) dans le cadre d'un paiement à l'épisode de soins ville/hôpital : Clinique Mutualiste (st Etienne) Clinique St Charles et le Médipôle



30-31 janvier 2025
Lyon Centre de Congrès

Parkours



Agir pour améliorer le parcours
de soins en oncologie & hématologie

Lien ville-hôpital

WWW.PARKOURS-ONCO-HEMATO.COM

SERVICE INFIRMIER D'ORIENTATION - SIO

Apporte une réponse qualitative et efficiente à la demande de soins non programmés à domicile, en EHPAD et en soins programmés et à la PDSA

Créé en 2020 par l'URPS infirmiers ARA, lors de la crise covid-19, le SIO est actuellement en évaluation dans le cadre du CNR Santé en Auvergne Rhône-Alpes pour le parcours de Soins Non Programmés et PDSA en référence à la Mission Braun concernant les effecteurs infirmiers libéraux.



Couvre la totalité de la région grâce à l'offre IDEL des territoires.



A un numéro régional unique pour représenter tous les IDEL de la région ARA



Fonctionne avec un pool d'IDEL orienteurs + 2 secrétaires et 1 responsable



2 sites physiques : Clermont-Ferrand- Rive de Gier



Ouvert 7j/7 de 8H00 à 0H00



30-31 janvier 2025
Lyon Centre de Congrès



WWW.PARKOURS-ONCO-HEMATO.COM

LE PROJET DE LOI SUR L'INFIRMIER REFERENT

La définition juridique de l'infirmier référent est précisée dans le décret n° 2024-620 du 27 juin 2024, qui stipule que tout assuré de 16 ans et plus souffrant d'une ALD peut déclarer auprès de l'Assurance maladie le nom de l'infirmier référent qu'il a choisi, avec l'accord de celui-ci. L'infirmier référent assure la coordination des soins de l'assuré en lien avec le médecin traitant, le pharmacien correspondant et, le cas échéant, la sage-femme référente.

Valeur ajoutée dans les parcours de santé :

- Pour le patient
- Pour les professionnels de santé
- Pour le système de santé et l'accès aux soins

Amélioration de la coordination des soins